République Démocratique du Congo

PROVINCE DE L'EQUATEUR

Le Gouverneur

PERMIS DE COUPE ARTISANALE DES BOIS D'ŒUVRE(Cat.1)
N°2010/004/CAB/PROGOU/EQ/2019

Le Gouverneur de Province,

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo spécialement ses articles 2 alinéas 1 et 2, 3, 195,198 ,203 pt 16 et 204 pt 20 ;

Vu la Loi n° 011/2002 du 29 Août 2002 portant Code Forestier, spécialement en ses articles 24,90, 97, 98 et 102 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la loi n°08/012 du 31 Juillet 2008 portant Principes Fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, spécialement ses articles 23 et 28 ;

Vu la Loi de programmation n°15/04 du 28 Février 2015 déterminant les modalités d'installation de Nouvelles Provinces, spécialement en son article 9 ;

Vu l'Ordonnance n° 18/001 du 09 Janvier 2018 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province de l'Equateur, spécialement son article 1er ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation des bois d'œuvre, spécialement en ses articles 15, 20, 21,24 pt 1,25 et 45 ;

Vu la demande de permis de coupe artisanale de première catégorie introduite dans le délai par l'exploitant **BOMBINDO EKONGOLO Godefroid**, sis **Avenue Kidima n° 31/C- Ngaba /Ville de Kinshasa.**

Acte d'agrément n° 2010/ /CAB/PROGOU/EQ/2018

Vu l'accord d'exploitation signé en date du 05/12/2018 avec la communauté locale du village **Ikondji** ;

Considérant l'avis favorable de l'Administration forestière provinciale ;

DECIDE

Article 1er : Le présent permis de coupe de première catégorie est accordé à l'exploitant forestier susmentionné pour une période allant **du 1er Janvier au 31 Décembre 2019.**

Article 2 : Il porte sur l'aire de coupe **50 Ha** se trouvant **au village Ikondji dans la Province de l'Equateur, Territoire d'Ingende, Secteur de Duali** , clairement défini dans la carte en annexe.

Article 3 : Il autorise le prélèvement des essences ci-après au regard de volume s'y rapportant et l'utilisation des matériels d'exploitation suivants : machette, hache, scie de long, tir fort ou tronçonneuse.

Essences à exploiter	Nombre de tiges	Volume à prélever (m3)	Essences à exploiter	Nombre de tiges	Volume à prélever (m³)
1. WENGE 2. XXXXXX	72 XXXX	350 XXXX	3. XXXXXX 4. XXXXXX	XXXX XXXX	XXXX XXXX
			Total	72	350 m³

Somme due: **2500 $**

Référence du titre de perception n°

Fait à Mbandaka, le 02 JAN 2019

BOLOKO BOLUMBU BOBO

Adresse Avenue Eala - Bâtiment Administratif - Mbandaka - Province de l'Equateur
Téléphone +243 85 811 38 90 +243 85 81 05 009
Email du gouverneur gouvernorateq@gmail.com Email de cabinet cabinetcabgouverneur@gmal.com Site webequateurdc.com

République Démocratique du Congo

PROVINCE DE L'EQUATEUR

Le Gouverneur

PERMIS DE COUPE ARTISANALE DES BOIS D'ŒUVRE(Cat.1)
N°2010/002/CAB/PROGOU/EQ/2019

Le Gouverneur de Province,

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo spécialement ses articles 2 alinéas 1 et 2, 3, 195,198 ,203 pt 16 et 204 pt 20 ;

Vu la Loi n° 011/2002 du 29 Août 2002 portant Code Forestier, spécialement en ses articles 24,90, 97, 98 et 102 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la loi n°08/012 du 31 Juillet 2008 portant Principes Fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, spécialement ses articles 23 et 28 ;

Vu la Loi de programmation n°15/04 du 28 Février 2015 déterminant les modalités d'installation de Nouvelles Provinces, spécialement en son article 9 ;

Vu l'Ordonnance n° 18/001 du 09 Janvier 2018 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province de l'Equateur, spécialement son article 1er ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation des bois d'œuvre, spécialement en ses articles 15, 20, 21,24 pt 1,25 et 45 ;

Vu la demande de permis de coupe artisanale de première catégorie introduite dans le délai par l'exploitante **BOLOKO DJEMA Clarisse, Sise avenue Hirondelle n° 101 bis/ Q. TP-Plateau /Commune de Wangata à Mbandaka.**

Acte d'agrément n° 2010/015/CAB/PROGOU/EQ/2018

Vu l'accord d'exploitation signé en date du 15/01/2018 avec la communauté locale du village **Ikondji** ;

Considérant l'avis favorable de l'Administration forestière provinciale ;

DECIDE

Article 1er : Le présent permis de coupe de première catégorie est accordé à l'exploitant forestier susmentionné pour une période allant **du 1er Janvier au 31 Décembre 2019**.

Article 2 : Il porte sur l'aire de coupe **50 Ha** se trouvant **au village Ikondji dans la Province de l'Equateur, Territoire d'Ingende, Secteur de Duali** , clairement défini dans la carte en annexe.

Article 3 : Il autorise le prélèvement des essences ci-après au regard de volume s'y rapportant et l'utilisation des matériels d'exploitation suivants : machette, hache, scie de long, tir fort ou tronçonneuse.

Essences à exploiter	Nombre De tiges	Volume à prélever (m3)	Essences à exploiter	Nombre De tiges	Volume à prélever (m³)
1. WENGE 2. XXXXXX	70 XX	350 XX	3. XXXX 4. XXXX	XXX XXX	XXXX XXXX
			Total	70	350 m³

Fait à Mbandaka, le 02 JAN 2019

Somme due: **2.500 $**

Référence du titre de perception n°

BOLOKO BOLUMBU BOBO

Adresse: Avenue Eala - Bâtiment Administratif - Mbandaka - Province de l'Equateur
Téléphone +243 85 811 38 90 +243 85 81 05 009
Email du gouverneur gouvernorateq@gmail.com Email de cabinet cabinetcabgouvern@gmai.com Site webequateur.cd.com

République Démocratique du Congo
PROVINCE DE L'EQUATEUR

Le Gouverneur

PERMIS DE COUPE ARTISANALE DES BOIS D'ŒUVRE(Cat.1)
N°2010/...003.../CAB/PROGOU/EQ/2019

Le Gouverneur de Province,

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo spécialement ses articles 2 alinéas 1 et 2, 3, 195,198 ,203 pt 16 et 204 pt 20 ;

Vu la Loi n° 011/2002 du 29 Août 2002 portant Code Forestier, spécialement en ses articles 24,90, 97, 98 et 102 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la loi n°08/012 du 31 Juillet 2008 portant Principes Fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, spécialement ses articles 23 et 28 ;

Vu la Loi de programmation n°15/04 du 28 Février 2015 déterminant les modalités d'installation de Nouvelles Provinces, spécialement en son article 9 ;

Vu l'Ordonnance n° 18/001 du 09 Janvier 2018 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province de l'Equateur, spécialement son article 1er ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation des bois d'œuvre, spécialement en ses articles 15, 20, 21,24 pt 1,25 et 45 ;

Vu la demande de permis de coupe artisanale de première catégorie introduite dans le délai par l'exploitant **BOMBINDO EKONGOLO Godefroid**, sis **Avenue Kidima n° 31/C- Ngaba /Ville de Kinshasa.**

Acte d'agrément n° 2010/ /CAB/PROGOU/EQ/2018

Vu l'accord d'exploitation signé en date du 05/12/2018 avec la communauté locale du village Ilambasa ;

Considérant l'avis favorable de l'Administration forestière provinciale ;

DECIDE

Article 1er : Le présent permis de coupe de première catégorie est accordé à l'exploitant forestier susmentionné pour une période allant **du 1er Janvier au 31 Décembre 2019.**

Article 2 : Il porte sur l'aire de coupe **50 Ha** se trouvant **au village Ilambasa dans la Province de** l'Equateur, **Territoire d'Ingende, Secteur de Duali ,** clairement défini dans la carte en annexe.

Article 3 : Il autorise le prélèvement des essences ci-après au regard de volume s'y rapportant et l'utilisation des matériels d'exploitation suivants : machette, hache, scie de long, tir fort ou tronçonneuse.

Essences à exploiter	Nombre de tiges	Volume à prélever (m3)	Essences à exploiter	Nombre de tiges	Volume à prélever (m³)
1. WENGE	68	350	3. XXXXXX	XXXX	XXXX
2. XXXXXX	XXXX	XXXX	4. XXXXXX	XXXX	XXXX
			Total	68	350 m³

Somme due: **2500 $**

Référence du titre de perception n°

Fait à Mbandaka, le 02 JAN 2019

BOLOKO BOLUMBU BOBO

Adresse Avenue Eala - Bâtiment Administratif - Mbandaka - Province de l'Equateur
Téléphone +243 85 811 38 90 +243 85 81 05 009
Email du gouverneur gouvernorateq@gmail.com Email de cabinet cabinetcabgouvern@gmai.com Site webequateurdc.com